

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04341

Numéro SIREN : 070 804 299

Nom ou dénomination : OLLIVIER & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 11110

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 494 Rue Paradis		13008 MARSEILLE 08	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐ *	
Numéro SIRET* 07080429900041			
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(0) (3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatras

* Des applications concernant cette rubrique sont déposées dans la rubrique "Attestation de présentation des comptes En Euros."

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :90...000.....)	DA 90 000	90 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD 9 000	9 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH 2 194	1 520	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 94 698	145 674	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL 195 892	246 194	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 250 704	300 044	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 29 273	59 704	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 850 835	714 863	
	Dettes fiscales et sociales	DY 255 974	260 537	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA 17 822	19 426	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 40 187	37 070	
TOTAL (IV)	EC 1 444 795	1 391 642		
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 640 687	1 637 836		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 272 125	1 115 610	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIES

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	8 991	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	74 296	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	63 074	LC		LD	6 416
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	137 370	LO		LP	6 416	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	227 630	1U		1V	225 503		
TOTAL IV			LQ	227 630	LR		LS	225 503		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	373 991	OH		OJ	231 919		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CQ		DQ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	8 991	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	74 296	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	5 772	MT	63 718	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	5 772	NH	138 013	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	195 379	2F	257 755	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	195 379	NK	257 755	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	201 151	OL	404 759	OM		

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 991	PF		PG		PH	8 991
TOTAL I		RK	8 991	RM		RN		RO	8 991
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	65 658	QA	4 345	QB		QC	70 003
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 888	QM	4 811	QN	5 772	QO	53 927
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	120 546	QV	9 156	QW	5 772	QX	123 930
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	129 537	QP	9 156	QQ	5 772	QR	132 921

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SA	SB	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptesEn Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIESNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	8 721	6U	4 548
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	8 721	TY	4 548
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8 721	UB	4 548
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	4 548	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	257 695	UR	(0)	US	257 695		
	Autres immobilisations financières			UT	60	UV		UW	60		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	12 976	12 976					
	Autres créances clients			UX	649 132	649 132					
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *) UO			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	649	649					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	150 463	150 463					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	129	129					
	Charges constatées d'avance			VS	26 922	26 922					
TOTAUX			VT	1 098 024	VU	840 269	VV	257 755			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD	225 503						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	195 379						
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	40	40						
	à plus de 1 an à l'origine		VH	250 664	77 994		172 670				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	850 835	850 835							
Personnel et comptes rattachés		8C	71 294	71 294							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	63 648	63 648							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	119 513	119 513						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 519	1 519						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	29 273	29 273							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 822	17 822							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	40 187	40 187							
TOTAUX		VY	1 444 795	VZ	1 272 125	172 670					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	49 336	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OLLIVIER & ASSOCIES		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 2 2 0 2 2	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	94 698
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	26 117
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
				TOTAL I	121 815
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			
		Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB
		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit	ZI
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	120 772
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	120 772
				XO	

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>OLLIVIER & ASSOCIES</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 520	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	145 674		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	145 000						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	147 194		Report à nouveau	ZG	2 194						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	147 194				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ	copie certifiée conforme à l'original							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	21 759	17 443						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	95 137		XQ	95 137	90 505						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	470 820	458 300						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	117 761	73 281						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	15 625		ST	296 411	273 180						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 001 888	912 708						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 151	6 940						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	4 533	5 080						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 684	12 020						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	469 176	440 919						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	163 183	150 472						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				OB	463 600							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.21 %	1.17 %						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2										
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	120 772	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	125 933	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 3 7 8 9 3 6 6 9 4 0 0 0 2 5												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



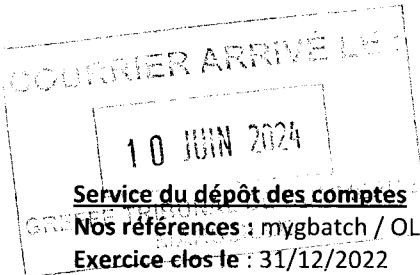
GR/1303/1834137



OLLIVIER & ASSOCIES
le Rochambeau
494 RUE PARADIS
13008 MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT

Marseille, le 24 avril 2024

11587 - 1/1 - 11773



Service du dépôt des comptes

Nos références : mygbatch / OLLIVIER & ASSOCIES, RCS MARSEILLE 070 804 299

Exercice clos le : 31/12/2022

Courriel : comptesannuels@greffe-tc-marseille.fr

Pour toute réponse, indiquer impérativement nos références

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022** en violation de l'article L.232-22 I du code de commerce.

N.B : Tous les millésimes non déposés doivent également être déposés au Greffe du tribunal de commerce selon les mêmes modalités.

Nous vous rappelons que **seul le récépissé de dépôt, délivré par le Greffe du Tribunal de commerce**, justifie d'un dépôt régulier et complet de la déclaration pour chaque millésime attendu.

A défaut de **régularisation sous 30 jours** du dépôt de vos documents comptables, vous nous placerez dans l'obligation d'informer le ministère public de la constitution de **l'infraction pénale** ainsi que le président du tribunal de tribunal de commerce qui pourra **vous contraindre à procéder à ce dépôt sous astreinte**.

Comment régulariser ?

Vous pouvez déposer les comptes annuels par le biais de l'Organisme Unique Numérique via le site guichet unique de l'INPI : **<https://procedures.inpi.fr>**

Depuis le **1er janvier 2024**, une procédure de continuité du service public des formalités légales des entreprises vous est accessible via le **téléservice des greffes des tribunaux de commerce**, à l'aide d'un lien sur le guichet unique.

Avec nos salutations distinguées.

Les greffiers associés



SELAS Florence ZENOU - Didier OUDENOT

SIREN : 488 182 767 R.C.S. MARSEILLE - N° TVA intracommunautaire : FR2148818276700019

IBAN : FR7610278089930002010780124 CMCIFR2A

RAPPEL CONCERNANT LA CONFIDENTIALITE ET LA PRESENTATION SIMPLIFIEE

- **Les sociétés répondant à la définition des micro-entreprises** au sens de l'article L.123-16-1, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L.123-16-2 et celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, **peuvent demander que les comptes déposés soient confidentiels.**
- **Les petites entreprises**, au sens de l'article L.123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L.123-16-2, **peuvent demander que le compte de résultat soit confidentiel.** Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L.233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.
- **Les sociétés répondant à la définition des moyennes entreprises**, au sens de l'article L.123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L.123-16-2, **peuvent demander que ne soit rendue publique qu'une présentation simplifiée de leur bilan et de leur annexe.** Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L.233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.

La demande de confidentialité des comptes ou du résultat, ou la demande de présentation simplifiée du bilan, doit être demandée au moment du dépôt.

Il est important d'indiquer que si cette déclaration s'avère fausse ou une inexacte, celle-ci est susceptible de constituer un délit au visa de l'article 40 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale.

En cas de dépôt papier, vous voudrez bien **y procéder sous un délai de 30 jours** et joindre le présent courrier accompagné en un seul exemplaire, très lisible, non agrafé, certifié conforme et signé par le représentant légal, des éléments suivants :

- **Les comptes annuels** : bilan, actif / passif, compte de résultat et annexe,
*Etant précisé que les micro-entreprises autres que les holdings ne sont pas tenues d'établir une annexe.
La micro-entreprise est celle qui ne dépasse pas deux des trois critères suivants : total de 350 000 euros, chiffre d'affaires HT de 700 000 euros, nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 10*
- **Le rapport des commissaires aux comptes** sur les comptes annuels,
- **La proposition d'affectation** du résultat soumise à l'assemblée,
- **La résolution d'affectation** votée,
Accompagnés d'un chèque bancaire d'un montant de **47.80 euros** (45.15 € + 2.65 €) à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Marseille couvrant les frais de publicité légale et de relance.

CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON REALISATION DU DEPOT

- Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1500 euros montant pouvant être porté à 3000 euros en cas de récidive (art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal).
- Le président du tribunal de commerce peut adresser à l'encontre des dirigeants **une injonction de déposer** les documents comptables au greffe sous une astreinte qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public (art. L611-2 II du code de commerce).
- La société commerciale qui s'abstient de déposer ses documents comptables au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour l'obtention de concours bancaires
- Tout intéressé peut demander en référé au président du tribunal de commerce d'enjoindre sous astreinte au dirigeant de la personne morale de procéder au dépôt des documents comptables (art.L.123-5-1 du code de commerce).
Le président peut, dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités.

"OLLIVIER ET ASSOCIES"

S.A.R.L d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Au Capital de : 90.000 Euros
Siège à : 13008 MARSEILLE - 494, Rue Paradis
Immeuble "LE ROCHAMBEAU"
070 804 299 R.C.S MARSEILLE

* * *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 19 JUIN 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, de la façon suivante :

- | | | |
|---|----|------------------|
| - le résultat bénéficiaire de l'exercice,
s'élevant à | €. | 94.697,98 |
| - majoré d'une somme de
prélevée sur le compte " Report à nouveau " (<i>créiteur</i>), | €. | 302,02 |
| - Soit au total, la somme de.....
représentant le résultat affectable . | €. | <u>95.000,00</u> |

- * Cette somme sera affectée en totalité, €. 95.000,00
en **Dividendes à distribuer**.

Ces dividendes seront intégralement distribués à la Société FIDUVAL MEDITERRANEE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
La Co-Gérance :

Jean-François COUTANT

